

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

**DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURE ET DE L'ENERGIE
DIVISION DE LA SOCIETE DE L'INFORMATION**

NOTE D'INFORMATION SUR “.AFRICA”¹

¹ Lire "Dot AFRICA ou POINT AFRIQUE"

I. Généralités sur les noms de domaine

Lorsque vous utilisez le Web ou envoyez un message e-mail, vous utilisez un **nom de domaine** pour le faire. Par exemple, l'URL "http://www.african-union.org" contient le nom de domaine **african-union.org**. Il en est de même de l'adresse e-mail "**embassy@africa-union.org**"

Les noms comme "**africa-union.org**" lisibles par l'homme sont faciles à mémoriser, mais ils ne servent en rien aux machines. Toutes les machines utilisent des noms appelés **adresses IP** pour communiquer entre elles. Par exemple, la machine à laquelle les humains se réfèrent comme «**www.african-unions.org**», a l'adresse IP **70.42.251.42**.

Une analogie souvent utilisée pour expliquer le Domain Name System, c'est qu'il sert d'*annuaire téléphonique* pour l'Internet en traduisant les noms d'hôtes (faciles à retenir par l'homme) en adresses IP (reconnaissable par les machines) . Par exemple, le nom de domaine **www.embassy.com** se traduit en l'adresse *192.0.32.10*

En général, le Système de noms de Domaine stocke également d'autres types d'informations, telles que la liste des serveurs de messagerie qui acceptent les e-mails pour un domaine Internet donné. Ils reflètent aussi une identité et une appartenance géographique et/ ou communautaire.

Les domaines génériques de haut niveau (gTLD)

La première série de noms de domaine sont les domaines de premier niveau (TLD), y compris les noms de domaine génériques de haut niveau (gTLD), tels que les fameux domaines **.COM**, **.NET** et **.ORG**, ainsi que le domaine code pays de premier niveau (ccTLD).

Un TLD géographique (ou *GeoTLD*) est un domaine de premier niveau générique qui utilise un nom évoquant /ou en association avec une communauté **géopolitique, géographique, ethnique, linguistique** ou de **culturelle**. En 2009, seulement deux GeoTLDs existent: les domaines parrainé Dotcat , pour la langue et la culture catalanes et DotAsia en Asie , bien que beaucoup d'autres aient été proposées.

Les codes Pays de noms de domaines de premier niveau (ccTLD)

Les ccTLD sont composés de deux lettres (d'extension) de nom de domaine destinés à représenter un pays spécifique (par exemple ". **et**" pour l'Ethiopie, ". **ke**" pour le Kenya, ou ". **dz**" pour l'Algérie). Ces codes sont émis par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) établie en 1974. Ils sont attribués aux gouvernements souverains des pays par *l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN)* et administrés par *Internet Assigned Numbers Authority (IANA)*. En théorie, une fois que le ccTLD est délivré à un gouvernement souverain, il est sous contrôle

total de ce dernier et aucun autre organisme ou gouvernement ne peut interférer avec son utilisation

Le coté commercial des Noms de Domaine

Quand une entreprise décide qu'elle veut une présence sur Internet, il lui faut d'abord choisir un nom de domaine (DNS), généralement quelque chose comme société-nom.Com. L'entreprise choisit alors les services d'un « enregistreur » pour enregistrer ce nom de domaine pour des frais allant de 10 à 50 USD par an. L'enregistreur (hébergeur) est accrédité par ICANN a qui cet enregistreur devrait payer des frais annuels pour maintenir cette accréditation. Selon les domaines, le revenu annuel d'un enregistreur pourrait être compris entre 1 à trente millions d'USD par an. En général, certains autres services sont offerts avec le service d'enregistrement. Ainsi, vous pourriez trouver quelques clients qui paient jusqu'à 150 à 200 USD par an pour tous les services.

Le domaine de premier niveau DotAfrica (PointAfrique)

Le Dot Africa est proposé comme un nouveau nom de domaine pour la promotion des entreprises, des peuples et de la culture africains dans l'Internet. Au départ, DotAfrica a été revendiqué par des entreprises non-africaines au cours des sessions l'ICANN sur les premiers gTLD en 2000. Quelques professionnels africains se sont fortement opposés à cette tentative qui n'était pas perçue comme allant dans l'intérêt du continent. En 2002, une note conceptuelle a été développée par ces professionnels africains qui participaient activement aux activités de l'ICANN pour une éventuelle exploitation de DotAfrica par les africains et pour l'Afrique

ICANN travaille depuis 2002, sur les modalités de d'introduction d'une série de demandes de nouveaux TLD génériques (gTLD). Ce qui a suscité un regain d'intérêt dans l'espace de noms de domaine DotAfrica. La mise en œuvre de DotAfrica aura une valeur ajoutée à l'espace de noms de domaine comme une expression reconnaissable qui va se concentrer sur l'identité africaine et va permettre de capter l'essence de la communauté africaine. DotAfrica va fournir aux participants (hébergeurs) des possibilités d'établir leur présence sur Internet. Les petites et moyennes entreprises africaines profiteront largement de DotAfrica, car ils se développeront au-delà de leurs marchés locaux et vont envahir le marché continental et régional. L'Internet va donc devenir une plate-forme pour la croissance de l'entrepreneuriat en Afrique. Plus les individus, les entreprises, les organisations ainsi que des groupes communautaires vont utiliser le nom DotAfrica plus ils feraient la promotion d'une communauté africaine diversifiée et dynamique au sein de l'espace de domaine DotAfrica.

La promesse de l'espace de nom de domaine DotAfrica a été reconnue par diverses entités. Par exemple depuis 2007, une personne privée a créé une institution appelée DCA (DotConnect Africa) pour exploiter DotAfrica. Ce privé prétend avoir obtenu le soutien ou l'aval de la Commission de l'Union Africaine et de la CEA. La commission de l'UA a envoyé une lettre à ce privé lui signifiant que la CUA ne soutien personne dans

cette affaire et que la CUA a opté pour un processus ouvert pour la mise en place de Dot Africa.

Cette personne (DCA) est entrain de collecter des lettres de soutien auprès des Etats membres dans l'intention de démontrer qu'elle est soutenue par la communauté africaine afin de soumissionner auprès de l'ICANN pour le nom de domaine Dot Africa.

Préserver DotAfrica

DotAfrica est censé être l'espace nom de domaine au service d'un milliard de personnes et 53 pays. Cet espace unique devra être exploité en parallèle aux 53 ccTLD actuels et aura besoin d'organisations de parrainage et des enregistreurs au bout, capables de comprendre sa valeur distinctive. En outre, il est nécessaire de voir DotAfrica comme un nom de domaine communautaire qui devrait être exploité au nom de la communauté et pour ses intérêts. À ce sujet, l'exploitation de DotAfrica ne peut pas être considérée comme juste une autre opportunité d'affaires. Il ne devrait pas être accordé à une entreprise ou une institution pour son propre intérêt unique même si cette entité est africaine ou pas.

Comme le nom de domaine communautaire, DotAfrica devrait donc être exploité comme un organisme sans but lucratif. A ce sujet, Il existe des exemples de TLD communautaires qui pourraient être émulé comme **DotEU** (DotEuropa) et **DotAsia**, qui montrent clairement la nécessité d'une exploitation soutenue par la communauté. Pour atteindre cet objectif il est nécessaire que les parties prenantes africaines soient pleinement conscientes et sensibilisés aux questions entourant DotAfrica de manière à éviter d'être mal informés et désinformés

Les leçons de DotAsia et DotEuropa

L'organisation DotAsia est une organisation à but non lucratif, fondée sur un principe d'adhésion et constituée à Hong Kong en tant que qu'organisation « a responsabilité limitée sans capital social ». DotAsia est l'Organisation de parrainage et opérateur / enregistreur du DotAsia gTLD. La structure de gouvernance de l'Organisation DotAsia est constituée à partir de deux types membres: i) Membres bienfaiteurs qui sont des organisations dans la Pan-Asie et la région Asie Pacifique qui gèrent les enregistrements des codes de pays Top Level Domain (ccTLD) de la région et, ii) les Co-sponsors que sont les organisations Internet, TICs, télécommunications, ONG ou autres organismes communautaires pertinents dans la Pan-Asie et la région Asie Pacifique. DotAsia réinvestit ses bénéfices dans des projets techniques et socio-économiques pour la région Asie- Pacifique. DotAsia a signé un accord de service avec l'enregistreur de renommée internationale - Affilias; DotAsia a commencé à fonctionner en 2008 et a enregistré à ce jour 200.000 noms de domaine.

DotEuropa est disponible à 500 millions d'Européens dans 27 pays et a enregistré plus de 3 millions de noms depuis 2005. La création DotEu a débuté par des discussions au sein du Conseil de l'Union Européenne en 1999. En 2003, le Conseil a désigné EURid,

un consortium de trois membres fondateurs (les enregistreurs respectifs **.be**, **.it**, et **.se**), comme opérateur du DotEU. Par la suite en 2005, l'ICANN a accepté le domaine DotEU. Pour le moment EURid a quatre autres membres associés, y compris le réseau de recherche académique de la Slovénie et « Business Europe »

L'Union Africaine et DotAfrica

La Commission de l'Union africaine est convaincue que l'introduction de DotAfrica va créer un domaine régional et attractif pour la communauté Internet Pan Africaine. En tant que premier enregistreur parrainé à être exploité à partir de l'Afrique et, par conséquent, répondant aux besoins spécifiques de ses collectivités, DotAfrica fera l'écho de l'exploitation en cours et le succès des autres TLDs communautaires sœurs comme DOTEu (DotEuropa) et DotAsia qui ont créé une identité Internet nouvelle pour leurs utilisateurs et les entreprises qui cherchent une présence régionale pour ne plus être confinés dans les limites d'un pays.

Compte tenu des besoins exprimés par la communauté africaine en général, et afin d'accélérer le lancement et le fonctionnement de DotAfrica, la session extraordinaire de la Conférence des Ministres de l'Union Africaine en charge des Communications et des Technologies de l'Information (CITMC) tenue à Johannesburg en 2009 a reconnu les avantages du nom de domaine DotAfrica pour l'Afrique et a adopté une résolution (dans la Déclaration Olivier Tambo) **«d'établir dot Afrique en tant que TLD continental pour l'utilisation par les organisations, entreprises et individus avec l'aide des organismes africains de l'Internet»**.

Suite à l'adoption de la Déclaration Olivier Tambo par le Sommet des chefs d'Etats et de Gouvernements de l'Union Africaine en Janvier 2010, la 3ème session ordinaire de la Conférence des Ministres de l'Union Africaine en charge des Communications et des Technologies de l'Information, qui s'est tenue à Abuja, République Fédérale du Nigeria, du 6 au 7 août 2010, a demandé à la Commission de l'Union Africaine de **« Mettre en place la structure et les modalités de la mise en œuvre du projet DotAfrica»**.

Le Processus ouvert pour la mise en place de la structure Dot Africa

Pour mettre en œuvre la décision des Ministres de l'UA en charge de la Communication et des Technologies de l'Information, la CUA a créé un groupe de travail composé d'éminents experts africains dans le domaine.

Suite à la recommandation du groupe de travail, la CUA a opté pour un processus ouvert par lequel i) La CUA déposera une demande pour l'exploitation de DotAfrica au cours de la prochaine session de l'ICANN pour les nouveaux TLD génériques prévue en juin 2011, ii) Lancer un appel d'offres pour la sélection d'une entité qui va exploiter DotAfrica pour l'Afrique

Appel a l'action

Etant donné l'historique du Dot Africa, la demande de la CUA auprès de l'ICANN pour l'exploitation de DotAfrica pourrait être contestée par une personne ou une institution qui va en réclamer la propriété. Dans ce cas, la procédure habituelle est que la CUA pourrait entrer en résolution de conflit avec le ou les contestataires. Si aucun accord n'est atteint alors les parties en litige entreront dans une phase d'enchère: Qui paiera le plus obtiendrait le DNS. Pour éviter cette situation et de garantir l'obtention du droit d'exploitation du Nom de domaine Dot Afrique dans l'intérêt de la communauté, il est nécessaire que les États membres de l'UA imitent la République du Ghana et écrivent une lettre à l'ICANN et au GAC exprimant le soutien à la Déclaration d'Abuja des Ministres de l'Union Africaine chargés de la Communication et des Technologies de l'Information, et à la procédure ouverte de la CUA pour la mise en œuvre de DotAfrica.